

COUR D'APPEL

D'[Localité 3]

[Adresse 2]

[Localité 1]

Chambre 3-2

N° RG 21/18176 - N° Portalis DBVB-V-B7F-BISZ5

Ordonnance n° 2024/M75

ORDONNANCE DE DESSAISSEMENT

DÉSISTEMENT

Mme [N] [X]

Représentant : Me Christophe VINOLO, avocat au barreau de TOULON

Appelante

M. [M] [G] [E]

Représentant : Me Franck BENALLOUL, avocat au barreau de MARSEILLE

Me Maitre [P] agissant en qualité de mandataire liquidateur de la SELARL CABINET RIRE ET LUMIERE

Représentant : Me Laura RUGGIRELLO, avocat au barreau de DRAGUIGNAN

Intimés

Nous, Gwenaél KEROMES, présidente, assistée de Chantal DESSI, greffière,

Vu les articles 384, 400 et suivants et 787 du code de procédure civile,

Vu le désistement d'appel de [N] [X], appelante contre [M] [G] [E], [O] [P], intimés

Attendu que le désistement est fait sans réserve ;

Attendu que les intimés à l'égard desquels le désistement est fait ont déclaré l'accepter ;

PAR CES MOTIFS

Constatons l'extinction de l'instance N° RG 21/18176 - N° Portalis DBVB-V-B7F-BISZ5 et le dessaisissement de la cour.

Disons que les dépens seront, sauf convention contraire, supportés par l'appelant ;

Fait à [Localité 3], le 19/04/2024

La greffière, La Présidente,

copie délivrée aux avocats des parties le : 19/04/2024

La greffière